

# **Conditions générales des prestations chiens, chats, nacs, Visites à domicile et balades**

La prestation de « La garde d'Anne-Sophie » sera effectuée par Madame Anne-Sophie Lesage, domiciliée 110 chemin de Quillien 29560 Argol.  
enregistrée sous le numéro de SIRET : 93969398200018  
Diplôme homologué par l'Etat d'Auxiliaire spécialisée vétérinaire ; 20 ans d'expérience / Acaced  
Assurance : RC professionnelle  
Déclarée auprès de la DDPP et de la CMA

## **Fonctionnement**

étape 1 : Par téléphone, email, messenger (Facebook) : indication des besoins, nombre et type d'animaux, lieux, dates, durée

étape 2 : Transmission du contrat et des conditions générales des prestations par email, ou messenger

étape 3 : Pré-visite gratuite à votre domicile : faire connaissance avec les animaux, recueil d'informations nécessaire au bon déroulement de la prestation

étape 4 : Lors de la pré-visite : signature du contrat, et de la fiche de renseignement, remise de clefs et règlement de la prestation. Facture sur demande en fin de prestation.

étape 5 : A l'issue de la prestation, les clefs seront remises soit à une personne mandatée par le propriétaire ; soit dans la boîte aux lettres, soit en main propre au domicile du propriétaire  
(Seuros : déplacement dans un rayon de 20km)

## **Prestations**

- Pré visite obligatoire pour chaque nouveau client, elle n'engage aucune partie, elle permet un premier contact avec l'animal, le propriétaire et Anne-Sophie Lesage.
- Pour les visites à domicile, les services proposés sont : vérification et remplissage des points d'eau, de la nourriture, nettoyage des litières, brossage (si l'animal apprécie) moments de jeux et de câlins.
- Pour les balades canines elles se font soit dans le jardin, soit autour du domicile du propriétaire (obligatoirement en laisse)
- Envoi de nouvelles par sms ou messenger (selon souhait)
- Possibilité de relevé le courrier, et arroser quelques plantes en fonction du temps imparti

Ne seront pas acceptés : Les chiens de catégorie 1 et 2 : non couvert par l'assurance professionnelle, ni animal dit « agressif »

## **Obligations de « La garde d'Anne-Sophie »**

- Respecter l'ensemble des consignes complémentaires émise par le propriétaire de l'animal, et ce pendant toute la durée de la prestation
- Prévenir en cas de problème de santé ou comportement alarmant
- Tout mettre en oeuvre pour le confort et le bien être de l'animal
- Faire preuve de bienveillance et de respect envers les animaux et également faire preuve de discrétion quant aux informations du propriétaire

## **Obligations du propriétaire**

- Fournir le carnet de vaccination
- Que l'animal soit identifié
- Signaler tout problème de santé (si prise de traitement : ordonnance valide obligatoire)
- Fournir un accès à l'eau, serviette et savon (lavage des mains avant et après chaque visite)
- Cage de transport (urgence vétérinaire)
- Fournir sa nourriture habituelle, gamelles, litière en quantité suffisante pour la durée de la prestation
- Produit nettoyant, balayette, etc
- Laisse ou longe pour les balades
- Confier un jeu de clés qui fonctionne (celui-ci sera vérifié ensemble lors de la pré-visite)
- Informer de la présence de vidéosurveillance au domicile et son extérieur

### **Tarification des prestations**

- Les tarifs sont mentionnés dans le contrat. Ils varient en fonction de la prestation souhaitée et le secteur de domiciliation du propriétaire. Au delà de 20 km (à partir des 4 chemins à Argol), les frais kilométriques s'appliquent à 0,50 euros le kilomètre supplémentaire.
- Pas de remboursement en cas de retour anticipé du client (sauf en cas de décès ou convalescence de l'animal)
- Le règlement se fait le jour de la pré-visite, en espèces ou par chèque à l'ordre « la garde d'Anne-Sophie »

### **Droit à l'image et confidentialité**

« La garde d'Anne-Sophie » est présent sur Facebook, lors de la signature de contrat il y a la mention « refuser ou accepter » de diffuser des photos de votre animal.  
Anne-Sophie Lesage s'engage à ne montrer aucun élément indicateur du lieu de domicile et des effets personnels sur les photos)

### **Urgence vétérinaire**

Anne-Sophie Lesage s'engage à prévenir immédiatement par téléphone le propriétaire. Et à amener l'animal chez le vétérinaire soit le plus proche (selon urgence) soit celui désigné sur le contrat.  
Anne-Sophie Lesage ne procède à aucune avance de frais vétérinaire.  
Les frais vétérinaire seront au préalable validé par le propriétaire avec le vétérinaire au téléphone, et le propriétaire à son retour, s'engage à régler intégralement les frais au vétérinaire  
Des frais kilométriques pour le transport seront appliqués à la charge du propriétaire

### **Responsabilité en cas d'accidents**

Anne-Sophie Lesage promène les chiens en laisse ou longe, afin de limiter les accidents et fugue.  
Merci de fournir harnais, laisses et longe adaptés et en bonne état  
Sur demande du propriétaire, les animaux peuvent être laissés hors d'attache sur leur terrain clôturé.  
Anne-Sophie Lesage décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal, en cas de fugue, vol, cambriolage, dégâts de matériels causés par les animaux (déjection, taches parquets, griffades murs, et décline toute responsabilité concernant les animaux en sortie libre (chatière etc.)